

L'ÉNERGIE des QUÉBÉCOIS

Source de croissance

LE GOUVERNEMENT PLACE LE CONSOMMATEUR AU CENTRE DES ACTIONS DE LA NOUVELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030. CELLE-CI A POUR OBJECTIFS DE :

- ▶ privilégier une économie faible en carbone;
- ▶ mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques;
- ▶ favoriser une consommation responsable;
- ▶ tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique;
- ▶ stimuler toute la chaîne de l'innovation technologique et sociale.

UNE VISION RASSEMBLEUSE

Faire du Québec, à l'horizon 2030, un chef de file nord-américain dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et bâtir ainsi une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone.

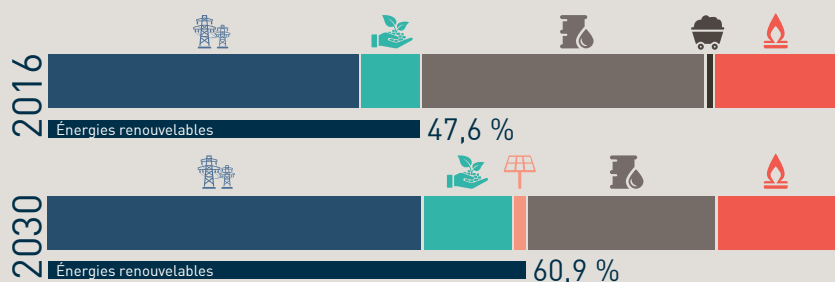
Cette vision deviendra une réalité en plaçant le consommateur au centre des initiatives.

DES CIBLES AMBITIEUSES

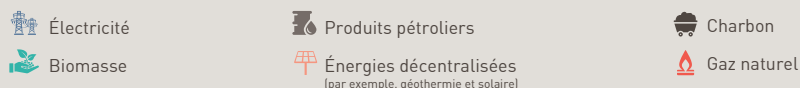
1. AMÉLIORER de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée
2. RÉDUIRE de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés
3. ÉLIMINER l'utilisation du charbon thermique
4. AUGMENTER de 25 % la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie
5. AUGMENTER de 50 % la production de bioénergie

LES PROGRÈS À ACCOMPLIR D'ICI À 2030

Les consommateurs québécois (particuliers, ménages, industries, institutions et commerces) ont recours à l'électricité, au pétrole, au gaz naturel, à la biomasse, au charbon et aux énergies décentralisées comme la géothermie et le solaire pour combler plusieurs de leurs besoins. Ces besoins se déclinent ainsi :



- ▶ Se déplacer
- ▶ Transporter/livrer
- ▶ Produire/distribuer/exporter
- ▶ Se brancher/recharger/emmagasiner
- ▶ Chauffer/climatiser/ventiler



LES GRANDES ORIENTATIONS

Quatre grandes orientations guideront la transition énergétique du Québec durant les 15 prochaines années :

1. ASSURER UNE GOUVERNANCE INTÉGRÉE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique implique l'action cohérente et concertée d'un très grand nombre d'acteurs. Dans le but de coordonner et de gérer toutes les mesures visant l'atteinte de nos cibles ambitieuses, le gouvernement du Québec s'engage à :

- ▶ mettre en place un guichet unique visant l'économie d'énergie et la transition énergétique;
- ▶ revoir le rôle de la Régie de l'énergie;
- ▶ moderniser le processus d'autorisation des projets énergétiques.

Investissement majeur

Le gouvernement entend mettre à la disposition des ménages, des entreprises et des établissements publics plus de 4 milliards de dollars sur une période de 15 ans pour des mesures d'efficacité et de substitution énergétiques.

2. FAVORISER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE EMPREINTE CARBONE

D'ici à 2030, le gouvernement misera sur le développement d'une économie à faible empreinte carbone. Pour ce faire, il entend :

- ▶ agir sur la consommation énergétique des ménages et des entreprises commerciales;
- ▶ agir sur les choix énergétiques des entreprises industrielles;
- ▶ agir sur les habitudes de déplacement des personnes et le transport des marchandises;
- ▶ donner l'exemple en matière de consommation d'énergie.

Projet pilote de stations multicarburants

Le gouvernement mettra en place un projet pilote de stations multicarburants qui s'étendra à l'échelle du Québec d'ici à 2030. Ces stations seront d'abord installées dans les régions à fort potentiel d'utilisation. Après 2030, toute autorisation gouvernementale pour de nouvelles installations, ou encore la modernisation de stations d'essence, devra être accompagnée d'une offre multicarburant.

Loi « zéro charbon »

Le gouvernement entend adopter une loi « zéro charbon » visant à éliminer complètement le charbon thermique en tant que source d'énergie, d'ici à 2030. Cet objectif sera imposé par voie légale à moins que les GES émis par ce type de combustible ne soient séquestrés au moyen de technologies éprouvées.

3. PROPOSER UNE OFFRE RENOUVELÉE ET DIVERSIFIÉE AUX CONSOMMATEURS

Pour que les consommateurs résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels prennent part à la transition énergétique et profitent des multiples bénéfices qu'elle leur procurera, le gouvernement leur proposera une offre énergétique renouvelée et diversifiée. Cette diversité sera le résultat d'investissements publics et privés, d'une gestion améliorée, d'une meilleure planification de la mise en valeur des ressources énergétiques ainsi que d'interventions gouvernementales sous forme de mesures incitatives. Avec l'aide des distributeurs d'énergie, le gouvernement prévoit :

- ▶ prioriser l'efficacité énergétique;
- ▶ offrir davantage d'électricité verte;
- ▶ exploiter toute la valeur énergétique de la biomasse;
- ▶ diversifier et améliorer l'approvisionnement en énergie.

L'efficacité énergétique, une filière de production distincte

L'efficacité énergétique consiste à utiliser chaque forme d'énergie de manière optimale, grâce à des technologies appropriées, pour rendre un même service ou pour produire un même bien, sans diminution du confort, du mode de vie et de la qualité de vie des personnes. En misant sur l'efficacité énergétique, on libère de l'énergie et, ainsi, on la rend disponible pour d'autres projets!

Filière éolienne

L'objectif du gouvernement est de tirer profit de la filière éolienne en limitant l'incidence sur les tarifs d'électricité des consommateurs québécois grâce à la planification des approvisionnements, lorsque Hydro-Québec aura des besoins énergétiques.

Dans sa vision du développement de l'énergie éolienne, le gouvernement souhaite notamment que certains parcs éoliens construits au Québec puissent exporter toute leur électricité vers les marchés nord-américains.

4. DÉFINIR UNE NOUVELLE APPROCHE EN MATIÈRE D'ÉNERGIES FOSSILES

S'il s'engage dans le développement de la filière des hydrocarbures, le gouvernement devra procéder étape par étape et en toute transparence. Les revenus que le Québec pourrait en tirer permettraient d'améliorer sa balance commerciale. Ceux-ci seraient affectés à la transition énergétique et prioritairement au développement des énergies renouvelables. Toutefois, il faut réellement revoir la façon d'aborder cette filière et plusieurs enjeux sont à considérer, soit :

- ▶ le transport sécuritaire des hydrocarbures;
- ▶ l'exploitation responsable des hydrocarbures au Québec;
- ▶ l'acceptabilité sociale au sein des communautés d'accueil;
- ▶ l'application des normes techniques et environnementales les plus strictes.

Cadre légal

Le gouvernement adoptera un cadre légal régissant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

La mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 se fera en quatre temps. D'abord, plusieurs modifications devront être apportées au cadre légal actuellement en vigueur. Ensuite, trois plans d'action verront le jour, soit un plan d'action à l'horizon 2016-2020, un deuxième à l'horizon 2021-2025, puis un troisième à l'horizon 2030.

Des mécanismes de suivi seront mis en place afin de s'assurer que les cibles seront atteintes en 2030.

La Politique énergétique 2030, c'est le pacte que le gouvernement fait avec les Québécois pour créer de la richesse, assurer leur qualité de vie et réduire les émissions de GES.

L'efficacité énergétique, la substitution énergétique et les changements de comportements sont les trois piliers qui se conjuguent pour réussir la transition énergétique nécessaire à l'atteinte des cibles.

